

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

23 septembre 2025

Date d'Affichage

07 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Étaient absentes excusées et représentées : Mme Laëtitia DUBOSCQ qui donne pouvoir à M Serge ANFRAY, Mme Annick PLANTEGENEST qui donne pouvoir à Mme Pauline BOSCHER, Mme Anne-Marie RABEC qui donne pouvoir à Mme Maryline VAUTIER

Monsieur Benoît LAVARDE remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2025 - N°09/14 : SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT VACANT

⇒ **Madame le Maire informe le Conseil Municipal :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST).

Compte tenu de la promotion interne du secrétaire général de mairie au grade de rédacteur territorial à la commune de Saint Clair sur l'Elle,

⇒ **Madame le Maire propose à l'assemblée :**

La suppression du poste permanent vacant d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,

⇒ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du CST réuni le 25 septembre 2025,

DECIDE à l'unanimité :

- de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet resté vacant suite à la promotion interne du secrétaire général de mairie au grade de rédacteur territorial.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Benoît LAVARDE	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 